Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260528-2026_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-55

L'an deux mil vingt six, le 28 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents :	Pascaline LEY	Pouvoir à	Michel SCORNET
	Françoise CABIOCH LE GALL	Pouvoir à	Françoise LOVAERT LE MITOUARD
	Marius TILLY	Pouvoir à	Marie COLLEC DECIMO
	Martine LE GUELLAFF		

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Subventions aux associations

En complément des subventions octroyées aux associations lors du Conseil Municipal du 19 février, la commission des finances, réunie le 21 mai a examiné de nouvelles demandes de subventions d'associations locquirécoises et extérieures.

La commission des finances propose, à l'unanimité, les attributions suivantes :

Associations locquirecoises :

Lokigrafico	300,00 €	
Groov'anbzh	300,00 €	
Collection Solen@diffusion	100,00 €	
Lokireg Jeux et métiers d'antan	300,00 €	
L'Acale	1.200,00 €	
Association Ile Blanche (subvention exceptionnelle)		300,00 €

Associations extérieures :

Centre d'Information sur les droits des femmes et des Familles du Finistère	50,00 €
Association prévention routière	50,00 €
Association Ar Falz (Skol Vreizh)	150,00 €
Groupe Patrimoine Trégor ULAMIR	150,00 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260528-2026_55-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE** l'octroi des subventions ci-dessus*

***DIT** que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Communal*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241